

ID: 044-214400913-20230330-2023_018_V3-DE

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE **MARSAC-SUR-DON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE **Du 30 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION: 22 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS: EN EXERCICE: 19

PRÉSENTS: 13 REPRESENTÉS: 4 ABSENTS: 2 **VOTANTS:** 17

PRÉSENTS: M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, Mme DELORME Julie, Mme FIOT Nathalie, Mme HEUZE Jacqueline, Mme PINSON-LERAY Géraldine, M. COUROUSSÉ Gilles, M. GAIGEARD Dominique, M. JACQMIN Philippe, M. POUPARD Dominique, M. ROPTIN Michel, M. ROUILLON Gérard, M. VICET Régis.

EXCUSÉS: Mme MONNIER Sarah (pouvoir à Mme FIOT Nathalie), Mme WEILAND Coralie (pouvoir à M. POUPARD Dominique), M. LE CALOCH Christian (pouvoir à M. JACQMIN Philippe), M. TISSOT Yves (pouvoir à M. ROUILLON Gérard).

ABSENTS: Mme TEMPLE Aurélie, Mme SALMON Karen,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur POUPARD Dominique

2023_018 - Régularisation cadastrale d'un chemin - La Villegouée

Dans les délibérations n°2022 018 du 25 février 2022 et n°2022 50 du 1er décembre 2022, le Conseil municipal avait autorisé les acquisitions suivantes :

Article 1 :

Cession par M. Maxime DAVID à la commune			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	215	00a63ca	1€



• Article 2 :

Cession par M. et Mme Louis JUDALET, légataire de M. Léon TARDIVEL, à la commune			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	217	00a18ca	1€
ZB	219	00a05ca	1€
ZB	208	00a87ca	1€
ZB	210	00a39ca	1€

Article 3 :

Cession par M. Steven PIETERS à la commune			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	221	00a15ca	1€

Article 4 :

Cession par Mme Marie-Ange GUICHARD à la commune ;			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	223	00a35ca	1€
ZB	225	01a30ca	1€
ZB	228	00a06ca	1€
ZB	205	00a12ca	1€
ZB	207	00a43ca	1€
ZB	231	00a50ca	1€
ZB	233	00a86ca	1€

• Article 5 :

Cession par M. et Mme Louis JUDALET à la commune ;			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	213	00a02ca	1€
ZB	230	00a84ca	1€
ZB	263	00a09ca	1€

Article 6:

Cession par Mme Céline SUPIOT à la commune			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	238	00a55ca	1€



ID: 044-214400913-20230330-2023_018_V3-DE

• Article 7 :

Cession par M. Joël CAILLON à la commune			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	239	01a37ca	1€

L'étude de Maître Éric Ballereau, chargé de la régularisation des dossiers a fait part que la parcelle ZB 263 n'existait pas et que la parcelle ZB 221 n'appartenait pas Monsieur Steven PIETERS.

Il y a donc lieu de lire:

Article 1 :

Cession par M. Maxime DAVID à la commune			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	215	00a63ca	1€

• Article 2:

Cession par M. et Mme Louis JUDALET, légataire de M. Léon TARDIVEL, à la commune			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	217	00a18ca	1€
ZB	219	00a05ca	1€
ZB	208	00a87ca	1€
ZB	210	00a39ca	1€

• Article 3 :

Cession par Mme Héloïse GANACHAUD à la				
commune				
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur	
ZB	221	00a15ca	1€	

• Article 4 :

Cession par Mme Marie-Ange GUICHARD à la commune ;			
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur
ZB	223	00a35ca	1€
ZB	225	01a30ca	1€
ZB	228	00a06ca	1€
ZB	205	00a12ca	1€
ZB	207	00a43ca	1€
ZB	231	00a50ca	1€



ZB 233 00a86ca ID: 044-214400913-20230330-2023_018_V3-DE

Article 5:

Cession par M. et Mme Louis JUDALET à la					
	commune ;				
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur		
ZB	213	00a02ca	1€		
ZB	230	00a84ca	1€		
ZB	236	00a09ca	1€		

Article 6:

Cession par Mme Céline SUPIOT à la commune				
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur	
ZB	238	00a55ca	1€	

Article 7:

Cession par M. Joël CAILLON à la commune				
Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance	Valeur	
ZB	239	01a37ca	1€	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser les acquisitions de parcelles pour les articles 1 à 7;
- de préciser que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune ;
- de charger l'étude de Maître Éric BALLEREAU, sis 13 Rte de Nantes, 44170 Nozay, de cette opération;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Vote

Nombre de voix exprimé :

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

Extrait certifié conforme,

Fait à MARSAC-SUR-DON, le 31 mars 2023

Le Maire,

Hervé de TROGOFF

Le Secrétaire de séance, Dominique POUPARD

Séance du Conseil municipal ordinaire du 30 mars 2023

Délibération n°2023_018

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratir de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le

la transmission au contrôle de légalité le 0 3 AVR. 2023

0 3 AVR. 2023